

Les Verts – Réponse à la mise en consultation relative au projet de décret sur la Conception directrice de l'énergie (CDE) - 2016

Madame, Monsieur,

Les Verts vous remercient de les avoir consultés au sujet du projet précité qu'ils ont lu avec grand intérêt. Ils apprécient que le Conseil d'État se soit attelé à cette conception directrice, concrétisant ainsi les étapes vers la société à 2000 Watts inscrite dans la loi cantonale de l'énergie. Cependant, le faible nombre de mesures proposées et le manque de moyens ne laissent pas (ou peu) transparaître l'enthousiasme qui devrait être lié au tournant énergétique, un projet d'avenir fédérateur.

Pour plus d'enthousiasme et d'ambition

Les Verts déplorent que le tournant énergétique soit abordé par le Conseil d'Etat comme une tâche pénible et imposée. La transition énergétique devrait, au contraire, susciter l'enthousiasme et fédérer autour d'un projet porteur et ambitieux.

Ce projet propose trop peu d'initiatives propres qui ne soient pas encouragées et subventionnées par la Confédération. Cette timidité se retrouve aussi dans l'extrême précarité des moyens que le canton envisage d'allouer à la transition énergétique : seulement 2 millions de francs investis annuellement dans le fonds cantonal de l'énergie ! Avec si peu d'investissements, les objectifs seront extrêmement difficiles à atteindre pour la période 2015-2025.

Le manque d'ambition de ce projet semble être motivé par les deux refus essuyés lors de votations populaires sur les dossiers « Énergie ». Cependant, ce pessimisme n'est pas acceptable dans un canton où le développement de l'énergie éolienne a été plébiscité largement par la population, qui s'est également mobilisée en masse contre les forages gaziers du Val-de-Travers et lors de la Marche mondiale pour le climat. Contrairement au Conseil d'Etat, les habitant-e-s de notre canton sont prêt-e-s à s'engager pour la transition énergétique.

Nos politicien-ne-s doivent prendre leurs responsabilités face au défi énergétique ! L'ensemble des partis politiques doit convaincre la population de l'importance d'une véritable transition énergétique. Pour ce faire, la Conception directrice de l'énergie doit souligner que le tournant énergétique :

- est fondamentalement positif ;
- est un projet générationnel enthousiasmant ;
- contribuera à notre autonomie énergétique ;
- contribuera à la stabilité économique de notre société ;
- réduira nos risques futurs ;
- créera de la valeur ajoutée et de la richesse dans notre région ;
- contribuera au bien-être de tou-te-s.

Les Verts souhaitent un engagement clair et indéfectible en faveur de la transition énergétique de la part du Conseil d'État. Pour ce faire, un travail important de **communication 100% positive** est indispensable !

Pour plus de vision globale

Les Verts relèvent l'absence de vision globale du projet qui aborde uniquement l'énergie produite et consommée sur le territoire cantonal, voir Suisse, négligeant totalement les impacts extérieurs.

Or, une [étude de l'OFEV](#), couvrant la période 1996-2011, montre que 73% de l'impact environnemental lié à de la consommation suisse se fait à l'étranger. Il est important d'y constater que les réductions d'émission de CO₂ et de consommation d'énergie primaire en Suisse n'ont pas pu compenser les émissions/consommations réalisées par/pour la Suisse en dehors de son territoire, impliquant même une augmentation de l'impact total. La désindustrialisation de la Suisse, l'augmentation du consumérisme et l'augmentation des voyages-loisirs des suisses à l'étranger, entre autre, en sont la cause.

Le projet doit contenir un objectif de réduction des impacts indirects liés à la consommation locale. Cette mesure économique supplémentaire permettra, entre autre, la mise en place :

- d'une politique cantonale d'achats locale et respectueuse de l'impact global ;
- d'une politique d'information continue du public et des acteurs économiques ;
- d'encouragement à la réparation et non à la surconsommation (Repair-café) ;
- d'un Label « Made in Neuchâtel » ;
- d'encouragement au tourisme local.

Nouvelle mesure d'économie EE10 : Réduire les impacts indirects de la consommation locale par la sensibilisation et le soutien aux démarches alternatives et innovantes.

Potentiels d'économie d'énergie

Retenue sur l'énergie électrique

Les Verts estiment que les mesures d'économie d'électricité EE4, 5, 6 et 7 sont bonnes, mais ne suffiront pas, selon eux, à atteindre les objectifs. En effet, le prix actuel de l'électricité est relativement bas et n'incite pas les particuliers et les entreprises à réduire leur consommation. Seule une augmentation de celui-ci motivera les consommateurs à faire des économies.

C'est pourquoi, une mesure supplémentaire, sous forme de retenue incitative sur l'électricité, doit être intégrée au rapport. Cette mesure pourrait s'inspirer de l'exemple du canton de Bale Ville qui, depuis 2005, perçoit une taxe de 5 cts/kWh sur l'électricité, qu'il restitue entièrement aux habitant-e-s, ainsi qu'aux entreprises à hauteur d'environ 80 francs par année, par personne et par place de travail à temps complet.

Nouvelle mesure d'économie EE11: Retenue incitative sur l'électricité de 5 cts/kWh, entièrement restituée aux habitant-e-s et aux entreprises.

Consommation de combustible des bâtiments

Les Verts s'étonnent que le projet ne prenne pas en compte le fait qu'il soit déjà possible de réduire la consommation annuelle d'un bâtiment à zéro en combinant le standard Minergie-P à des capteurs photovoltaïques.

En effet, au chapitre 5.1, une augmentation de consommation de combustible de 135 GWh/an, due à l'augmentation du parc des bâtiments, est comptabilisée pour la période 2015-2050. Il est donc admis que les nouveaux bâtiments continueront de consommer de l'énergie à hauteur de 30 kWh/m²/an en moyenne, jusqu'en 2050.

Tout **nouveau bâtiment** doit correspondre au standard Minergie-A ou équivalent.

Consommation de carburant

Les Verts contestent une politique passive concernant les carburants, alors qu'il est du ressort du canton de veiller à réduire les transports individuels motorisés dans le cadre de la politique énergétique, des transports et de l'aménagement du territoire.

En effet au chapitre 5.3, une augmentation de consommation de carburant de 100 GWh/an, due à l'augmentation de la population, et une augmentation proportionnelle du parc de voitures de tourisme de +20% sont comptabilisées pour la période 2015-2050. Le Conseil d'État admet ainsi que le taux de voitures de tourisme par personne restera constant jusqu'à l'horizon 2050. Les Verts souhaitent une politique plus ambitieuse en la matière.

Différentes possibilités, qui permettront une forte réduction des transports individuels motorisés, existent. Or, les quelques pistes décrites dans la mesure EE9 sont extrêmement timides. Il convient d'y ajouter :

- La combinaison de la mise en œuvre du RER NE2030 à des objectifs chiffrés de transfert modal ;
- Une amélioration du système de transports publics transfrontaliers ;
- La diminution des places de parc dans les centres commerciaux ;
- La limitation des déductions d'impôts pour les déplacements professionnels au coût du parcours en transport public ;
- L'incitation à l'auto-partage et le développement des vélos en libre-service sur tout le territoire ;
- Le développement du réseau de pistes cyclables adapté aux déplacements professionnels ;
- L'encouragement au télétravail.

Mesure d'économie EE9 : Renforcement efficace de la mesure EE9 dans le but de réduire de 30% le transport individuel motorisé.

Potentiel de production d'énergie renouvelable

Energie photovoltaïque

Les Verts estiment que le potentiel technique cantonal du photovoltaïque s'élève au moins à 10 km², soit au moins 2200 GWh/an. Une exploitation de 25% de ce potentiel, comme le préconise la Conception directrice de l'énergie, implique donc une production de 550 GWh/an et non 180 GWh/an à l'horizon 2050.

Le potentiel de 180 GWh par an pour 2050 est clairement sous-estimé. En effet, un rendement de conversion entre 20 et 25% doit être pris en compte dès maintenant, donnant une production de 200-250 kWh/m²/an. Avec la surface de toitures disponible de 5 km², un potentiel technique de 1100 GWh est donc possible auquel s'ajoutera le potentiel des façades.

Remarque Unesco : Une restriction importante sur le périmètre Unesco en Ville de la Chaux-de-Fond n'est pas justifiée. En effet, il est déjà admis dans le périmètre Unesco de couvrir 30% des surfaces des toitures avec du photovoltaïque. Il est raisonnable de prévoir qu'à partir de 2030, il existera des éléments photovoltaïques suffisamment adaptés pour couvrir la majorité des toitures situées dans ce périmètre.

Toitures avec ombrages : La remarque concernant les toitures ombrées n'est plus justifiée. Aujourd'hui déjà, la technologie des optimiseurs et micro-onduleurs permet d'exploiter des surfaces ombrées avec un minimum de pertes.

Autres emplacements : Au-delà des toitures, ils existent encore au moins 5 km² supplémentaires pouvant être facilement pourvus d'installations photovoltaïques : couverts, murs antibruit, talus d'autoroutes, parkings, entrepôts, aires de station d'épuration, etc.

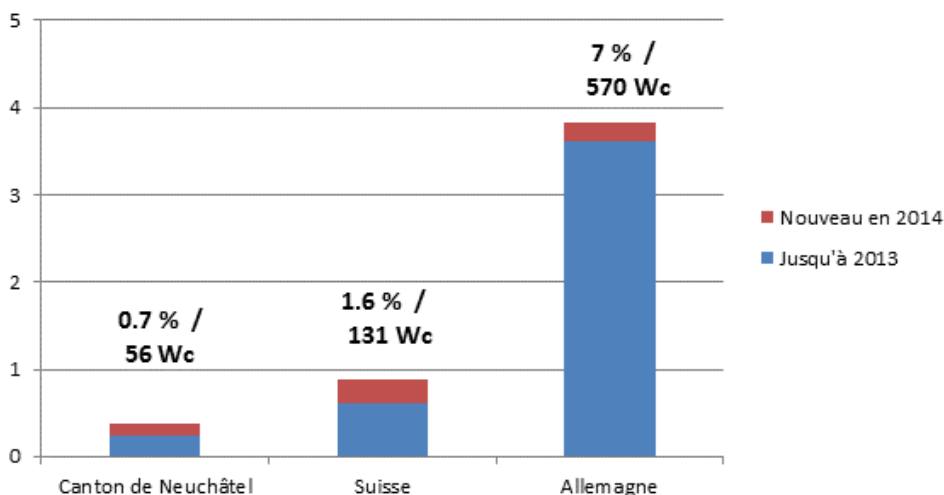
Le potentiel de l'énergie photovoltaïque à l'horizon 2050 est de 550 GWh/an

Mesure ER4 : Politique photovoltaïque court terme 2015-2025

Les Verts estiment que le canton de Neuchâtel à actuellement un déficit important en termes de développement du photovoltaïque qu'il est impératif de combler.

Fin 2014, le parc installé du canton de Neuchâtel était de 56 Wc (Watt-crête) par habitant, alors que la moyenne suisse était de 131 Wc/habitant et la moyenne allemande de 570 Wc/habitant. Les 40 GWh proposés pour 2025 dans la mesure ER4 correspondent à une puissance installée de 220 Wc/habitant pour un potentiel de 180 GWh, ce qui est insuffisant.

Installations PV en m² par habitant en fin 2014



Sources : Service de l'Energie du canton de Neuchâtel et Swissolar

De plus, il est important d'exploiter dès aujourd'hui le potentiel photovoltaïque, afin de faire profiter des subsides fédéraux sous la forme de rétribution à prix coûtant (RPC) et de rétribution unique (RU) aux habitants du canton. En effet, en prenant en compte le risque de disparitions de ces subsides au-delà de 2025, freiner le photovoltaïque actuellement est contre-productif.

L'objectif de **production annuelle totale de photovoltaïque** de 180 GWh, soit 1000 Wc par habitant, doit être atteint déjà en 2025.

La fiche ER4 est lacunaire en ce qui concerne les instruments de mise en œuvre du développement du parc photovoltaïque dans le canton. Ce rapport manque des mesures clés, ainsi que de modifications de la LAEL et de la LCEn.

Intégrer dans la LAEL l'obligation aux distributeurs concessionnés dans le canton de reprendre et de commercialiser l'énergie photovoltaïque produite dans le canton à un tarif préférentiel. Afin de permettre aux distributeurs de vendre l'électricité produite localement à un prix concurrentiel, le Conseil d'État devrait s'opposer à la libéralisation du marché de l'électricité pour les particuliers.

Enfin, les rénovations de toitures existantes, plus importantes en nombre, offrent un potentiel bien plus élevé que les nouvelles constructions pour la pose de nouvelles installations photovoltaïques. L'obligation de production d'électricité renouvelable inscrite dans le MoPEC doit être reprise dans la loi cantonale sur l'énergie et étendue aux rénovations des toitures et des bâtiments (voir projet de loi Diego Fischer [15.168](#)).

Complément à la mesure ER4 : obligation de production d'électricité renouvelable sur les nouveaux bâtiments et lors de rénovations.

Financement de la transition énergétique

Les Verts estiment que les moyens mis à disposition pour opérer la transition énergétique du canton de Neuchâtel sont clairement insuffisants et placeront le programme en situation d'échec. D'autant que la méthode d'encouragement par déductions d'impôt n'est pas la plus efficace.

Seuls 2,9 millions de francs seront alloués annuellement à la transition énergétique et uniquement 70%, soit 2 millions de francs, seront finalement mis à disposition par le fonds d'énergie cantonal.

A ce manque de moyens vient s'ajouter la volonté du maintien de l'encouragement aux déductions d'impôts à hauteur de 19 millions de francs par an en moyenne sur la période 2015-2025. Ces déductions mènent à une allocation inégale des ressources, car les investissements déclenchés par ce type d'encouragement sont fonction du revenu des personnes qui les entreprennent. En effet, les ménages à faible revenu ont des difficultés financières à mettre en place des mesures d'économie d'énergie efficaces, tandis que les ménages plus aisés choisissent des mesures parfois peu efficaces et coûteuses dans le seul but de baisser leurs impôts. Les Verts estiment que les ménages à faible revenu devraient recevoir un taux de soutien supplémentaire pour leurs efforts de la part de la communauté.

Développer des **aides directes forfaitaires** et supprimer les **déductions fiscales** sur les travaux peu efficaces ou non écologiques (isolation insuffisante, fenêtres à double-vitrage, utilisation d'isolants synthétiques, etc.), afin de réduire les pertes fiscales et d'augmenter les mesures d'économie d'énergie efficaces.

Formation, suivi et ressources humaines

Les Verts regrettent l'absence, dans le projet du Conseil d'État, de suivi et d'anticipation en cas de retards sur les objectifs. Un monitoring (contrôles périodiques) est indispensable pour évaluer la réalisation des objectifs et, le cas échéant, pour adapter les mesures prises et/ou prévues.

Les Verts estiment également qu'une dotation plus importante en personnel du service de l'énergie doit être envisagée au vu des défis importants que devra relever le canton. En effet, le service de l'énergie doit retrouver l'indépendance qu'il avait jusqu'en 2010, afin d'améliorer sa visibilité et sa cohésion, offrant ainsi un véritable service de conseils à la population. De plus, l'État se doit d'encourager l'information du public et la formation des professionnels qui exécutent les travaux d'assainissement des bâtiments ou d'installation de panneaux solaires, car les connaissances font encore souvent défaut ou les derniers développements techniques en la matière nécessitent une mise à jour régulière.

En espérant que vous tiendrez compte de nos remarques et suggestions, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 4 avril 2016

LES VERTS NEUCHATELOIS

Avenue de la Gare 3, 2000 Neuchâtel, tél. 032 852 07 26, info@verts-ne.ch, www.verts-ne.ch

CONTACTS

Clarence Chollet, présidente des Verts neuchâtelois

clarence.chollet@gmail.com, tél. mobile : 078 602 94 92

Jean-Luc Nagel, coordinateur du groupe Energie des Verts NE

<mailto:jlnagel@bluewin.ch>, tél. mobile : 079 567 45 85

Secrétariat cantonal

info@verts-ne.ch, tél. : 032 852 07 26